République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 29 octobre 2022

Membres en exercice :

Date de la convocation: 26/10/2022

10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK

Présents: 6

Présents: Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Pierre

Votants: 8

MARTIN, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER

Pour: 8

Représentés: Laurent GARBE par Guy TAECK, Jean Jacques

CAPRON par Gael PERISSET

Contre: 0

Excusés: Yann BETHOUART

Abstentions: 0

Absents: Hubert DEMORTAIN

Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Réforme de la publicité - DE 2022 033

Informations sur la réforme de la publicité

Ces informations ont été vues lors du conseil précédent, la proposition de continuer l'affichage papier du relevé des délibérations en utilisant la dérogation de l'article L2131-1 du CGCT pour les communes de moins de 3500 habitants

- Le compte rendu est supprimé et remplacé par la liste des délibérations
- La liste des délibérations sera affichée dans les 8 jours
- Le procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance, il sera arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE Que les délibérations soient affichées sous format papier sur le tableau de la Mairie

Vote:

Pour: 8

Abstention: 0

Contre: 0

Fait en Délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits. Certifiée exécutoire le 29 octobre 2022

Pour copie conforme : le Maire : Guy TAECK

PREFECTURE DE LA SOMME

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/11/2022
080-218002905-20221029-DE_2022_033-DE

ecrétaire de réance